



Procès-verbal de la
Séance plénière du Conseil général

Mardi 8 juin 2021 à 19h30

Lieu : Salle polyvalente, Châteauneuf
Présences : 25 conseillers généraux (voir liste) / 8 conseillers communaux
Excusés : Fournier Sébastien, Joly Anaël, Roh Chloé, Jollien Dany (Exécutif)
Absents : Güller Ulrich

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h30. Il rappelle quelques règles d'usages liées à la pandémie de COVID-19. Il salue les personnes présentes et passe à la lecture de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.
2. Approbation du procès-verbal de la constitutive du 26 janvier 2021.
3. Compte 2020 de la Municipalité :
 - 3.1) Examen du compte 2020 de la Municipalité.
 - 3.2) Rapport de la COGES.
 - 3.3) Rapport de l'organe de révision.
 - 3.4) Approbation du compte 2020 de la Municipalité.
4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024.
5. Postulat : réflexion de fond sur le vignoble de Conthey.
6. Postulat : inventaire des bâtiments caractéristiques.
7. Question écrite : Derborence, victime de son succès ?
8. Motion : modification de l'article 5, al. 3 du règlement du conseil général.
9. Motion : ajout d'un alinéa 4 à l'article 23 du règlement du conseil général.
10. Motion : modification de l'article 42 du règlement du conseil général.
11. Révision du règlement du conseil général.
12. Nomination d'une commission extraordinaire concernant la révision du règlement du conseil général.
13. Présentation du programme de législature 2021-2024.
14. Plan directeur des énergies : présentation de l'Exécutif.
15. Informations de la Municipalité
16. Divers

Il est précisé que le point 14 est traité en début de séance afin de libérer les orateurs. De plus, M. Jean-Daniel Vergères mentionne un changement au niveau de la composition du conseil général, à savoir, la démission de Mme Margot Antonin qui a changé de domicile (hors commune). Cette dernière est remplacée par M. Joël Berthoud (Alliance communale).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance plénière du mardi 15 décembre 2020 ne donne lieu à aucune question ou remarque et est approuvé à l'unanimité des membres présents.



2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 26 janvier 2021

Concernant le point 7, M. Gérald Nanchen faisant référence à différents articles des règlements du conseil général et du règlement de la bourgeoisie indique que la commission bourgeoise n'est pas une commission extraordinaire du conseil général comme stipulé. Cet état de fait est accepté. Le procès-verbal de la séance constitutive du 26 janvier 2021 est accepté hormis le point 7 qui sera corrigé.

3. Compte 2020 de la Municipalité

Examen du compte 2020 de la Municipalité et rapport de la COGES

Mme Kathleen Rossier-Moll, présidente de la COGES, présente le travail de ladite commission concernant l'examen du compte 2020 de la Municipalité et apporte ses commentaires liés aux comptes soumis à l'assemblée.

M. Jean-Daniel Vergères procède à la lecture du compte 2020 de la Municipalité rubrique par rubrique alors que Mme Angela Arce, rapporteur de la COGES, apporte les remarques émises par la commission.

	Comptes de fonctionnement	Charges	Revenus	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	4 650 406.84	457 828.41	021.4270.01 Amendes fiscales 029.3120.10 Electricité
1	Sécurité publique	2 182 559.01	576 153.88	150.3143.01 Contrats de maintenance des bornes hydrantes
2	Enseignement et formation	7 404 215.30	328 550.75	212.3010.01 Traitement du personnel 212.3130.55 Transport des élèves
3	Culture, loisir et culte	3 897 234.61	229 319.50	Aucune
4	Santé	1 928 206.57	0.00	Aucune
5	Prévoyance sociale	6 994 809.30	2 890 290.39	Aucune
6	Trafic	3 751 518.28	479 731.53	Aucune
7	Protection et aménagement de l'environnement	5 922 738.55	5 202 835.91	730.4270.01 Amendes 745.3132.01 Honoraires bureaux d'ingénieurs
8	Economie publique	1 145 270.90	1 358 592.61	Aucune
9	Finances et impôts	1 412 280.92	27 079 854.98	910.3180.05 Rectifications sur créances 710.4260.01 Indemnités pour perte de gain
	Total	39 289 240.28	38 603 157.96	
	Excédent de charges		-686 082.32	



	Comptes d'investissement	Dépenses	Recettes	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	3 338 459.10	0.00	022.5060.05 Informatique
1	Sécurité publique	14 183.60	0.00	Aucune
2	Enseignement et formation	256 817.05	365.00	Aucune
3	Culture, loisir et culte	1 548 383.80	29 670.75	Aucune
4	Santé	6 694.35	0.00	Aucune
5	Prévoyance sociale	46 317.08	0.00	Aucune
6	Trafic	1 584 714.30	34 200.00	615.5010.05 Sécurité routière
7	Protection et aménagement de l'environnement	4 123 639.60	1 521 165.35	710.5030.05 Installations Motelon 730.5030.01 Déchetteries 750.020.01 Réserve naturelle de Derborence 790.5030.01 Equipement des zones à bâtir
8	Economie publique	373 937.90	87 444.95	812.5670.01 Maintien du vignoble en terrasse 890.5030.01 Gravières
9	Finances et impôts	0.00	0.00	Aucune
	Total	11 293 146.78	1 672 846.05	
	Excédent de dépenses		9 620 300.73	

Mme Kathleen Rossier-Moll délivre les conclusions de la COGES, remercie Mme Alexandra Jacquod, Messieurs Christophe Germanier, Gautier Moulin et Jean-Daniel Vergères et recommande au conseil général de bien vouloir approuver les comptes présentés.

Rapport de l'organe de révision

Mme Christelle Coudray donne lecture du rapport de l'organe de révision qui conclue notamment que les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Approbation du compte 2020 de la Municipalité

Le compte 2020 de la Municipalité est approuvé à l'unanimité des membres présents. M. Christophe Germanier relève qu'une fois n'est pas coutume, les comptes 2020 présentent des chiffres rouges. Le président de la Municipalité relève toutefois que ce compte est meilleur que le budget. Il remercie le conseil général pour la confiance témoignée, ainsi que la COGES pour son travail.

M. Gautier Moulin remercie à son tour les différents intervenants, dont le service de la comptabilité.

4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024

Le conseil communal, par son président, propose à l'Assemblée de reconduire l'entreprise PKF Fiduciaire SA en tant qu'organe de révision.

M. Jean-Daniel Vergères précise que M. Josué Coudray, employé de cette entreprise s'abstient de voter.

PKF Fiduciaire SA est nommée à l'unanimité en tant qu'organe de révision pour la période 2021-2024.



5. Postulat : réflexion de fond sur le vignoble de Conthey

En préambule, M. Julien Fournier, cosignataire du postulat, présente le contexte économique actuel du secteur viticole. Il présente ensuite les détails du postulat qui a été mis à disposition des conseillers généraux. Malgré une abstention, le postulat est accepté et transmis à l'Exécutif.

6. Postulat : inventaire des bâtiments caractéristiques

M. Frank Philippossian, cosignataire du postulat, présente les objectifs de ce postulat qui est accepté à l'unanimité et transmis à l'Exécutif.

7. Question écrite : Derborence, victime de son succès ?

M. Gérald Nanchen développe et précise sa question sur la gestion du site de Derborence. Il demande à l'exécutif ce qui est concrètement prévu pour cet été.

M. Philippe Germanier informe sur les actions menées, dont la mise en place d'une nouvelle signalisation en plaine. Il précise qu'il n'est pas possible de mettre en place un plan de stationnement sur le site de Derborence, du fait qu'il n'existe officiellement aucun parking. Il est également prévu d'installer un wc provisoire au bout du lac et d'augmenter la cadence des cars postaux.

M. Philippe Germanier rappelle que le fait de proposer des solutions liées à cette problématique fait également partie des missions du groupe du travail mis en place qui regroupe les différents partenaires de Derborence (commune, canton, résidents, association Pro-Natura).

8. Motion : modification de l'article 5, al. 3 du règlement du conseil général

9. Motion : ajout d'un alinéa 4 à l'article 23 du règlement du conseil général

10. Motion : modification de l'article 42 du règlement du conseil général

M. Frank Philippossian, chef du groupe Alliance communale, soulève qu'en la forme la révision du règlement du conseil général est régie par l'article 47 du règlement du Conseil Général, à savoir : « Le règlement du Conseil général peut être révisé si les trois cinquièmes de la totalité des membres du Conseil général le décident. ». De plus, le règlement du Conseil Général étant de portée interne, les motions déposées figurant sous les points 8, 9 et 10 de la présente séance ne peuvent être transmises à l'Exécutif et sont considérées comme irrecevables par le bureau du Conseil Général.

11. Révision du règlement du conseil général

Monsieur Jean-Daniel Vergères propose, au nom du bureau, la révision du règlement du Conseil Général. Il précise qu'un avis de droit confirme que la révision dudit règlement est acceptée pour autant que trois cinquièmes des membres présents l'approuvent.

Avant de passer au vote, M. Gérald Nanchen souligne que le groupe DC rejette cette révision. Dans le même temps, M. Frank Philippossian informe que de son côté, le groupe de l'alliance communale est favorable à cette révision.

La révision règlement du Conseil Général est acceptée par 16 voix favorables, contre 4 oppositions et 3 abstentions.

12. Nomination d'une commission extraordinaire concernant la révision du règlement du conseil général

Le plénum accepte la nomination d'une commission extraordinaire concernant la révision du règlement du conseil général. Deux abstentions sont notées.



13. Présentation du programme de législature 2021-2024

M. Christophe Germanier passe la parole à chaque conseillère, conseiller municipal afin de présenter le programme de législature 2021-2024, dicastère par dicastère :

M. Gautier Moulin, Finances – Economie :

- Assurer une planification financière adaptée aux possibilités de la Commune (révision et adaptation des taxes communales, notamment des taxes liées à l'eau).
- Soutenir et encourager la vitalité économique (vision à moyen et long terme du développement de la zone commerciale, notamment en lien avec l'aménagement du territoire).
- Assurer de bonnes relations Eglises-Commune (gestion des cimetières, organisation et règlement).

Mme Claudine Fumeaux – Formation – Jeunesse :

- Adapter et mettre à disposition des infrastructures pour la formation (poursuite de l'équipement numérique des salles de classes, rénovations des écoles).
- Offrir des structures et des services en réponses aux besoins (Etude pour la crèche-nursérie de Châteauneuf-Conthey, mise en place d'une nouvelle gouvernance, projet d'agrandissement du CO Derborence).

Mme Corine Roh – Population – Santé – Social

- Développer et promouvoir la santé (renouvellement du label commune en santé).
- Assurer une gestion de toutes les affaires sociales.
- Poursuivre l'intégration intergénérationnelle et multiculturelle (mise en place du projet « Arriver et bien vivre à Conthey », mise en place d'une politique global sénior).

M. Gérald Bianco – Sécurité

- Maintenir la sécurité sur la commune (mise à jour des plans d'intervention et procédures en lien avec les cartes des dangers, notamment au niveau des tremblements de terre, coordination sur le plan intercommunal, système alarme par sms, surveillance de la région de Derborence).
- Renforcer les collaborations entre Polices municipale et cantonale.

Mme Nathalie Franzé – Culture – Tourisme – Sports

- Maintenir et promouvoir les activités et événements culturels et sportifs sur la commune (remplacement des vestiaires à Sécheron, installation de bornes pour vélos électriques).
- Redéfinir la fonction des espaces de la Tour Lombarde.
- Promouvoir la Salle Polyvalente.
- Etudier la réalisation d'un centre sportif de portée intercommunale, voire régionale.
- Développer des activités touristiques sur la commune.
- Promouvoir les vins contheysans.

M. Régis Evéquo – Bâtiments – Constructions

- Assurer la mise à disposition de bâtiments conformes aux normes et aux besoins (construction des bâtiments pour les ST aux Pinèdes).
- Respecter les règlements en vigueur concernant les constructions (mise en place d'un programme informatique pour les dossiers de construction, amélioration des procédures et amélioration de la qualité du traitement des demandes).
- Offrir des espaces accueillants de détente et rencontre (réalisation d'une place publique à Premploz et à Sensine, d'une salle communale à St-Séverin et d'un couvert en plaine).

M. Dany Jollien – Infrastructures – Equipements

- Dynamiser le secteur viti-vinicole en collaboration avec les associations partenaires (projet et réalisation du maintien du vignoble en terrasse)
- Entretien des routes et ouvrages, les chemins pédestres et les sentiers de randonnées à pied ou à VTT.
- Mettre en place la nouvelle déchetterie de Collombé.



M. Philippe Germanier – Territoire – Environnement

- Assurer un développement harmonieux du bâti sur le territoire (révision du RCCZ et du plan d'affectation des zones (PAZ)).
- Promouvoir les énergies renouvelables (planification et mise en œuvre du plan directeur des énergies)
- Protéger contre les dangers naturels (suivi du plan de gestion et aménagement de Derborence).
- Développer un trafic adapté aux contingences actuelles et futures (suivi et réalisation du projet de la T9, suivi et réalisation de la route de débord, promotion de la mobilité douce).

M. Christophe Germanier – Administration générale et thématiques diverses

- Mettre à disposition un service en réponse aux besoins et demandes des citoyens (amélioration de la communication interne et externe, mise en place et finalisation d'Admineo).
- Mettre en œuvre différents règlements (eau potable, cimetières, irrigation, personnel).
- Poursuivre les différentes collaborations intercommunales (mise en œuvre des mesures liées à l'Agglo Sion-VS Central, poursuite de la réalisation de l'interface gare).

14. Plan directeur des énergies : présentation de l'Exécutif

Ce point a été traité après le point 2. M. Philippe Germanier introduit le sujet en indiquant que la commune de Conthey s'est associée à l'entreprise OIKEN SA afin d'élaborer le plan directeur des énergies présenté lors de cette séance.

M. Fabien Kuchler, représentant de l'entreprise OIKEN SA informe que le plan directeur des énergies est un outil numérique et dynamique permettant à la commune d'obtenir des indicateurs actualisés chaque année concernant la consommation d'énergie notamment. Ceci constitue pour le conseil communal un outil d'aide à la prise de décision.

Son collègue, M. Willian Ruppen, passe en revue différents indicateurs choisis. Il présente également le fait que l'analyse est menée avec les axes « commune en tant que consommateur » et « commune en tant que territoire ».

Différentes questions soulèvent la réflexion quant à l'axe « commune en tant que ressources » et quant à la gestion des lampadaires (périodes sans éclairage, intensité, etc.).

Les intervenants sont remerciés.

15. Informations de la Municipalité

- Liaison Châteauneuf-Nendaz : M. Christophe Germanier rappelle le contexte, à savoir une liaison câblée plaine-montagne et montre l'importance de cette liaison pour la commune de Conthey. M. Christophe Germanier présente ensuite les détails du projet et précise que ce dernier, soutenu par le canton et les communes est actuellement soumis à la confédération.
- Antennes 5G : M. Christophe Germanier fait le point sur la situation liée aux antennes 5G mises à l'enquête en 2019. De nombreuses oppositions ont été enregistrées. Une rencontre avec l'opérateur a eu lieu et des discussions ont été menées quant au lieu d'implantation des antennes. De plus, le règlement des constructions va être partiellement modifié afin de pouvoir traiter ces demandes. Enfin, une présentation à la population est prévue en septembre.
- Plaquette de la commune : M. Christophe Germanier informe que la traditionnelle plaquette élaborée en début de législature sera imprimée de manière différente cette année. Celle-ci sera distribuée pour la fin août, début septembre. D'autres canaux de communication sont également privilégiés.



16. Divers

M. Damien Fumeaux développe sa question écrite liée à la sécurité dans la zone de la gare de Châteauneuf. M. Christophe Germanier, soulevant le fait que le délai de réponse est très court, s'étonne des mots "forts" utilisés dans cette question. Renseignements pris auprès des polices municipale et cantonale, il n'existe pas de zone de non droit à Conthey. Des regroupements de jeunes et diverses incivilités sont observés, notamment dans les espaces de la zone commerciale, et une enquête pour bagarre est en cours. Il est rappelé de dénoncer, au besoin, tout acte violent à qui de droit.

M. Jean-Daniel Vergères remercie l'Assemblée pour sa discipline et donne rendez-vous le 12 octobre 2021 pour la prochaine séance plénière du Conseil général de Conthey.

- Annexes** :
- Liste des présences.
 - PV Séance du 15 décembre 2020.
 - PV Séance constitutive du 26 janvier 2021.
 - Compte 2020 de la Municipalité.
 - Rapport de la COGES concernant le compte 2020 de la Municipalité.
 - Message du Conseil municipal concernant le mandat de révision des comptes pour la période de législature 2021-2024.
 - Postulat concernant une réflexion de fond sur le vignoble de Conthey.
 - Postulat concernant l'inventaire des bâtiments caractéristiques.
 - Question écrite : Derborence, victime de son succès ?
 - Motion concernant la modification de l'article 5, al. 3 du règlement du Conseil général.
 - Motion concernant l'ajout d'un alinéa 4 à l'article 23 du règlement du Conseil général.
 - Motion concernant la modification de l'article 42 du règlement du Conseil général.
 - Règlement du Conseil général.

Conthey, le 8 juin 2021

Le Président du Conseil général


Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général


Josué Coudray